



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 AVRIL 2024 – 17 H 00

Secrétaires de la séance :

Josiane CASTELBOU

ORDRE DU JOUR – Session Ordinaire

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2024

- Approbation et vote Compte de Gestion 2023 M57
- Approbation et vote Compte Administratif 2023 M57
- Affectation du résultat de fonctionnement 2023 M57
- Approbation et vote Compte de Gestion 2023 M49
- Approbation et vote Compte Administratif 2023 M49
- Affectation du résultat de fonctionnement 2023 M49
- Vote Budget primitif 2024 M57
- Vote Budget primitif 2024 M49
- Vote des taux d'imposition 2024 M57

Le Conseil Municipal de la commune de DURBAN CORBIERES (Aude) légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire le jeudi 11 avril 2024 à 17 heures 00 dans la salle du Conseil Municipal.

Présents : Alain LABORDE - Olivier CASTELBOU - Alain ORTS - Josiane CASTELBOU - Laurent GILI - Christian TOURNE - Paul FISHER - Jean Raymond BOSCH - Virgil DRENO - Thomas PUECH-MAUREL

Absents Excusés : Marie Rose SIRVEN - Alain GOMEZ - Fabienne MARTIN - Jean Marie CATHARY

Représentés : Marie Rose SIRVEN par Josiane CASTELBOU - Alain GOMEZ par Christian TOURNE

Secrétaire de séance : Josiane CASTELBOU

Date de la convocation : vendredi 29 mars 2024

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers et au public et ouvre la séance à 17h00.

Il propose l'adoption du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du mercredi 20 mars 2024

VOTE : 11 POUR – 0 CONTRE – 1 ABSTENTION

DELIBERATIONS DU CONSEIL

APPROBATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 M57 (DE 2024_022)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Alain LABORDE

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

VOTE : 11 POUR - 0 CONTRE - 1 ABSTENTION

APPROBATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 **M57 (DE 2024 023)**

Après que Monsieur Alain LABORDE Maire soit sorti de la salle,

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Olivier CASTELBOU

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Alain LABORDE après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations exercice	75 919.81	41 575.16	1 399 982.11	1 595 087.95	1 475 901.92	1 636 663.11
Total	75 919.81	41 575.16	1 399 982.11	1 595 087.95	1 475 901.92	1 636 663.11
Résultat de clôture	34 344.65			195 105.84		160 761.19
Restes à réaliser	7 622.14				7 622.14	
Total cumulé	41 966.79			195 105.84	7 622.14	160 761.19
Résultat définitif	41 966.79			195 105.84		153 139.05

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE : 9 POUR – 0 CONTRE – 3 ABSTENTION

**AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023 M57
(DE 2024 024)**

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître un :

Excédent de : 195 105.84

Pour rappel et information, **en 2022,**

le **résultat de fonctionnement était de – 57 028.39 €.**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	195 105.84
Résultat cumulé au 31/12/2023	195 105.84
– EXCEDENT AU 31/12/2023	195 105.84
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	41 966.79
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	153 139.05
– DEFICIT AU 31/12/2023	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

VOTE : 11 POUR – 1 CONTRE – 0 ABSTENTION

APPROBATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 M49 (DE 2024 025)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Alain LABORDE

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

VOTE : 9 POUR – 0 CONTRE – 3 ABSTENTION

APPROBATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 M49 (DE 2024 026)

Après que Monsieur Alain LABORDE Maire soit sorti de la salle,

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Olivier CASTELBOU

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Alain LABORDE après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations exercice	143 911.39	157 087.93	292 452.05	283 154.05	436 363.44	440 241.98
Total	143 911.39	157 087.93	292 452.05	283 154.05	436 363.44	440 241.98
Résultat de clôture		13 176.54	9 298.00			3 878.54
Restes à réaliser	348 273.54				348 273.54	
Total cumulé	348 273.54	13 176.54	9 298.00		348 273.54	3 878.54
Résultat définitif	335 097.00		9 298.00		344 395.00	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE : 9 POUR – 0 CONTRE – 3 ABSTENTION

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023 M49 (DE 2024 027)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

Déficit de -9 298.00

Pour rappel et information, en 2022,

le résultat de fonctionnement était de - 160 905.61€.

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	-9 298.00
Résultat cumulé au 31/12/2023	-9 298.00
L. EXCEDENT AU 31/12/2023	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B. DEFICIT AU 31/12/2023	-9 298.00
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-9 298.00

VOTE : 9 POUR – 0 CONTRE – 3 ABSTENTION

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 M57 (DE 2024_028)

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 720 884.75	1 720 884.75
Section d'investissement	600 766.52	600 766.52
TOTAL	2 321 651.27	2 321 651.27

Le Conseil Municipal,

VU le projet de budget primitif 2024 comptabilité M57

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2024 – M57 arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 720 884.75	1 720 884.75
Section d'investissement	600 766.52	600 766.52
TOTAL	2 321 651.27	2 321 651.27

VOTE : 11 POUR – 1 CONTRE – 0 ABSTENTION

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 M49 (DE 2024 029)

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	467 936.97	467 936.97
Section d'investissement	517 095.58	517 095.58
TOTAL	985 032.55	985 032.55

Le Conseil Municipal,

VU le projet de budget primitif 2024 comptabilité M49

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2024 – M49 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	467 936.97	467 936.97
Section d'investissement	517 095.58	517 095.58
TOTAL	985 032.55	985 032.55

VOTE : 11 POUR – 1 CONTRE – 0 ABSTENTION

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024 M57 (DE 2024_030)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, l'Etat de notification des taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour 2024.

Le Conseil Municipal **OUI** l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

APPROUVE les taux d'imposition pour l'année 2024 comme suit :

Taxe Foncière Bâtie (TFB) : 77.98 %

Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) : 133.35 %

Taxe habitation (TH) 25.95%

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

VOTE : 11 POUR – 1 CONTRE – 0 ABSTENTION

La séance est levée à 18 heures 00 min

Le Maire

Alain LABORDE



Le Secrétaire

Josiane CASTELBOU